

LE TOP 7 DES ASSURANCES À CONNAITRE EN TANT QU'INDÉPENDANT

ASSURIS & CRÉDITS

1. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

- > Couvre les **dommages corporels, matériels et immatériels** occasionnés à des tiers suite à une faute professionnelle intellectuelle.

Notre conseil : ajoutez 2 autres garanties à ce contrat. La RC exploitation et une protection juridique.

Assurance à prendre Déjà en ordre

2. L'ASSURANCE ACCIDENT DU TRAVAIL

- > Couvre la **perte de revenu** et les **frais médicaux** suite aux accidents sur le lieu de travail ou sur le trajet ver celui-ci.

Uniquement obligatoire si vous avez des employés.

Assurance à prendre Déjà en ordre

3. L'ASSURANCE RC AUTO

- > En cas de possession de véhicules à titre professionnel, il est obligatoire de prendre cette assurance pour vous **prémunir contre des accidents de la route.**

Il est possible d'ajouter d'autres garanties à ce contrat d'assurance : la Protection juridique ou une Omnium.

Assurance à prendre Déjà en ordre

4. L'ASSURANCE RC INCENDIE ET EXPLOSION

- > Assurance obligatoire si votre activité s'effectue sur un **lieu accessible au public** (ex : restaurant, hôtel, espace de vente ...) en cas d'explosion ou d'incendie.

Assurance à prendre Déjà en ordre

LE TOP 7 DES ASSURANCES À CONNAITRE EN TANT QU'INDÉPENDANT

ASSURIS & CRÉDITS

5. L'ASSURANCE VIE

- > **Augmente votre pension** car la pension légale des indépendants est faible et ne permet pas de vivre une retraite confortable.

Bonne nouvelle : les cotisations annuelles sont déductibles fiscalement et permettent de diminuer votre revenu net imposable

Assurance à prendre Déjà en ordre

6. L'ASSURANCE REVENU GARANTI

- > En cas d'incapacité de travail reconnue, vous recevez **jusqu'à 80% de votre salaire en revenu de remplacement**.

À savoir : Les indemnités de la mutuelle ne suffisent pas à compenser la diminution de revenus et les frais médicaux suite à une longue incapacité de travail.

Assurance à prendre Déjà en ordre

7. L'ASSURANCE HOSPITALISATION

- > Prend en charge les frais médicaux non remboursés par la mutuelle et les frais d'hospitalisation

Assurance à prendre Déjà en ordre

VOUS ÊTES INDÉPENDANT ET AVEZ PLUS DE QUESTIONS CONCERNANT VOS ASSURANCES ?

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER UN EXPERT DE CHEZ ASSURIS & CRÉDITS.

NOUS POUVONS REVOIR AVEC VOUS VOTRE PACKAGE D'ASSURANCE.



INFO@ASSURIS.INFO
010/45.15.40

